Image not found or type unknown

Garantie voiture expirée soit disant

Par **pierron pascale**, le **19/10/2016** à **02:56**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture neuve il y a maintenant 2 ans. Lors de sa révision + changement distribution, le garage constructeur me dit que tout le train avant est à changer et que ma voiture n'est plus garantie depuis 10 jours.

Ma question est la suivante :
J'ai pris RDV il y a plus d'1 mois pour cette révision, (ils ne pouvaient pas prendre ma voiture avant), relevé téléphonique à l'appui, puis-je contester la non-garantie de mon véhicule ?

Merci pour vos conseils.

Par **janus2fr**, le **19/10/2016** à **07:45**

Bonjour,
[citation] le garage constructeur me dit que tout le train avant est à changer et que ma voiture n'est plus garantie depuis 10j[/citation]
D'où viendrait le problème exactement ?
Car à mon avis, soit le problème vient d'une mauvaise utilisation de votre part (accident ?) et même en période de garantie, celle-ci n'aurait pas fonctionné, soit c'est un problème du véhicule (vice caché) et dans ce cas, même hors garantie, les réparations doivent être prises en charge.

Par **pierron pascale**, le **19/10/2016** à **07:54**

Je n'en sais pas bcp plus pour le moment, mais aucun accident à ce jour... une conduite "un peu sportive" certes mais je ne fais pas non plus du rallye!
merci en tous cas

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés